

17-19-20.

Prav départ vendredi. → 22 mars.

vrai départ jeudi →. 28 mars.

22

23

Dimanche 24.

Dimanche 31.

Lundi 1

Mardi 2

Mercredi 3

J - 4

V - 5

Sam 6 avril.

Samedi 6 Avril 1968 -

20h Départ Gely.

22h30 arrivée à El Aouina

22h30 } gardé à El Aouina par un

7-4-68

Dimanche -

8h } agent; aucune explication ne m'est  
donnée

8h : 1 2 CV m'emmène à la Sûreté en  
compagnie de 2 h en civil dont l'un  
doit être commissaire (A)

8h30 - 13h - Interrogatoire - Don<sup>9</sup>  
A + Gasri - Argent<sup>9</sup>

Conclusion : On refuse la garde -

14h : repas sous la garde de 2 agents,  
Déterminé tout l'après midi - rentrensi  
rapidement en fin d'après midi

18-19h - repas -

8-4-68

11h - Confrontation avec Noureddin chg A

12h - Confrontation avec Maccache chg Toum.

20h30 - On me libère pour montrer la  
bonne volonté de la Sûreté - On me  
demande de revenir le mercredi 10 à 9h -

9-4-68 - Réunion avec de Bennis - Arrêt Brusson à  
l'ISEA de 14 à 20h -

10-4-68 - à 9h je me présente à la Sûreté - On me fait  
attendre jusqu'à midi - A cette heure le C<sup>oo</sup> Gasri  
fait muni de me découvrir dans la prison je  
suis gardé, m'accuse de n'être pas venu à 9h  
car me dit il dans ce cas nous en aurions fini - Il  
me dit que je peux rentrer et que l'on reconnaît  
- 18h - Conférence Bugmann à l'ENSPOT.

11-4-68 -

12h Déjeuner au Kasbah avec DBB Benni.

12-4-68 - à 12h 1 wolyapen de la Sûreté vient me quérir  
à mon domicile - j'attends 2 h et je fais une déposition

redigé en arabe que j'ai signé avec Naccache  
qui est présent - Me sachant pas que je pourrais  
refuser de la signer je prie au bas de cette  
disposition "je m'is ja l'arabe" Tunisie j'ai  
fait et après la disposition en arabe on a eu  
disposition que j'ai signé sans commentaire -

21h : on me libère en me demandant de  
venir à 8h.

Samedi 13h -

à 8h je me présente comme convenu à la SN -  
on me sert un repas à 13h ~~à 13h~~ et  
vers 18h30 j'ai eu quelques questions  
et me dit que je peux rentrer chez moi et qu'il  
faut que je présente le lendemain à 8h30.

Dimanche 14 - à 8h30 je me présente à la SN -

j'en sort à 20h après y avoir pris 2 repas  
sans avoir été entendu - on me prie de  
rentrer chez moi et de revenir lundi 15 à  
9h -

etc

→ Mercredi 24 Avril : à 9h j'ai eu dit  
que je suis à la disposition du juge d'instruction -

Vendredi  
31.5.68

29 Mai Convocation pour le 31 à 10h chez  
le juge d'instruction CHEBIF en qualité d'assisté  
Déposition en c.s. de Naccache - je confirme déposition faite à la SN  
Zemati

Mercredi 5 Juin 1968 - Convocation à la Société Nationale - Je remette  
les dépositions précédentes - à Jazi - (10h - 13h) -

- factures signées de dépositaire

OPIVETTI <sup>inst</sup> le temps de

Lundi 10 juin - 15h30 → conduit

à la S.N - jeudi : 1 paquet

- Samedi : 1 paquet

- Lundi : 1 paquet (sans  
son et le linge sale)

~~Vendredi 19 juin~~

Le vice-conseil ayant  
depuis samedi 15 demandé le  
arrêt de visite contraire on  
lui répond le mardi 18 qu'il  
doit comparaître devant le  
Juge d'Instruction - c'est faux.

Vendredi 21 juin

Je le vois à la S.N (2 policiers)

durant 4 jours n'a

pas été zappé, n'a

pas eu de visite à dent

aucun livre (alors que

le secrétaire de T. Benroux

le samedi 21 juin  
m'avait dit que tout

qui était parvenu).

2/ On devrait fait zavez

Samedi 22 juin — A P.S.N.  
on me dit que ma mari a  
été présentée au Parquet —  
l'Avocat n'a pas été présent —  
le juge d'Instruction est  
absent  
A la prison on consent à dire  
qu'il y est.

Lundi 24 juin est vu à la  
prison par Me Zermati —  
A la police on l'a interrogé  
sur la machine à écrire —  
sur ses "relations" avec  
l'Ambassade de Chine, déclare  
y être allé quelques fois à des séances  
de cinéma. (où il y avait des  
dizains de prisonniers)

— on s'interroge aussi sur  
ses relations avec Alger où  
nous sommes allés en dec 1962

→ famille adoptive.

— le 5 juillet est vu par le  
Contat ~~g~~ de Franco.

— le 6 juillet Tje Zermati dépose  
une demande de non-lieu  
et de mise en liberté provi-  
soire - le juge d'instruction  
lui ayant dit qu'il n'avait  
pas l'intention de réentendre  
son client - Tje Zermati  
considère qu'il ~~par~~ n'y a  
pas rapport.

22/06 la veille de départ.

Jeudi 20 juin - on voit A.B.S.  
Vendredi - on me fait dire  
que je pour le voir

Samedi 22 juin PLISTON

9 juillet 1ère visite (les autres ont eu  
le droit de visiter à partir du 2 juillet)

1ère visite contraindre le 6 juillet.

2e visite <sup>contraindre</sup> = environ 1er septembre.

9 septembre  
9 juillet = procès

16 septembre = verdict.

18 - confrontation & interrogatoire.

15 prisonniers.

zien { 23 septembre = transfert à Bizerte.  
16 novembre = Tunis  
linge { 18 // visite Colonel Binizel  
18 décembre - visite (Colonel Binizel)  
= nourriture, + livres.